

NUMERO 43



DECEMBRE 2021

# FOREST

Site Internet de la commune : [www.forest-cis.fr](http://www.forest-cis.fr)

Site Internet de la ccpm : [www.cc-paysdemormal.fr](http://www.cc-paysdemormal.fr)

Email : [mairie@forest-cis.fr](mailto:mairie@forest-cis.fr)



**Juillet 2021: remise des dictionnaires aux futurs collégiens**

## BULLETIN MUNICIPAL





*Madame, Monsieur,*

*Le Covid 19 est toujours là et en cette fin d'année, il semble reprendre le dessus. La commune a été touchée, peut-être un peu moins que ses voisines.*

*Lors des fêtes de fin d'année, la plus grande prudence s'imposera, que ce soit au niveau communal ou familial.*

*Le Comité d'Animation Culturelle est maintenant présidé par Maggy Monier. J'ai fondé cette association en 1983 et l'ai présidée jusqu'à l'année dernière. Durant cette longue période, avec les Conseillers et des Bénévoles du village, nous avons mis en place de nombreuses animations : la grande brocante régionale, le repas des aînés, les jeux du 14 juillet, une ducasse plus dynamique, des concerts, la cérémonie des vœux, les œufs de Pâques, la remise des dictionnaires, ...*

*Cette année, le nouveau comité a restreint le nombre de ces manifestations pour les raisons évoquées plus haut. Certains ne l'ont pas toujours compris mais les membres ont fait un choix et privilégié la **santé des habitants du village**. Ils ont eu, bien entendu, raison.*

*La politique du village ne se fait pas sur Facebook en « **cliquant un pouce** » mais en participant simplement aux activités.*

*Dominique a pris une retraite bien méritée. Jérémy prend la relève. Il est assisté de stagiaires bien dévoués. N'hésitons pas à leur faciliter le travail, sans demander l'impossible.*

*Espérons que cette maudite pandémie nous laisse revenir à une vie normale et que chacun retrouve ses activités favorites.*

*Pour terminer, je voudrais souhaiter à toutes et à tous une **Bonne Santé, un Joyeux Noël et une Excellente Année 2022.***

*Maurice Saniez - Maire de Forest*



## Quelques informations

### 1. Destruction des nids de guêpes ou d'abeilles :

Les pompiers n'effectuent plus cette tâche. S'il s'agit d'abeilles, on peut faire appel à un apiculteur qui s'en chargera gratuitement.

La destruction des essaims de guêpes sera réalisée par un professionnel et à votre charge.

*Hervé Taupier à Caudry peut effectuer ce travail :  
06.70.73.22.03/09.62.33.02.98*



### 2. Ramassage des ordures ménagères :

Il a lieu le **mardi** à partir de 8 heures (souvent, le camion ne passe pas avant midi), il est donc inutile de sortir les poubelles la veille. De même, il est recommandé de les **rentrer rapidement** pour des raisons de sécurité et de propreté du village.



### 3. Feux domestiques :

Dans la région des « Hauts de France », le brûlage à l'air libre des déchets verts (branchages, fanes de jardin, tontes de pelouse, ...) est strictement interdit et puni d'une amende de 450 €.

### 4. Echardonnage :

Les plantes nuisibles doivent être coupées avant leur floraison (début juillet).

### 5. Elagage :

Les haies ne doivent pas dépasser 0.50 mètre de l'axe, ne pas empiéter sur le domaine public et être maintenues à moins de 2 mètres de hauteur. La taille est annuelle.



### 6. Affichage et publicité :



L'affichage devient très restrictif. De nouvelles règles vont être appliquées dès l'année prochaine. Il convient donc de ne pas engager de frais de publicité actuellement.

### 7. Bruit des tondeuses, des tronçonneuses le dimanche :

C'est une question de **bon sens** !

Ces travaux ne doivent **pas se faire le dimanche** ou très exceptionnellement (après une période pluvieuse ou si on n'a pas pu faire autrement).



### 8. Stationnement des véhicules de plus de 3.5 tonnes :

Pour des raisons de sécurité (le libre passage des piétons, la visibilité des riverains quittant leur domicile) et de protection des trottoirs (revêtement fragile, canalisations d'eau, de gaz et d'assainissement), le stationnement des « véhicules lourds » est interdit sur les trottoirs et la **bande multi-usages** de la Chaussée Brunehaut. En cas de dégradations ou d'accident, les responsabilités seront obligatoirement recherchées.



### 9. Jeux et mobilier urbain installés sur la place de l'Abreuvoir :

Ces jeux sont à la disposition de tous. Ils ne doivent pas être détériorés : toute remise en état sera à la charge financière de son auteur.

Les jeunes enfants doivent être accompagnés. Ils restent sous l'entière responsabilité des parents.

### 10. Jeux de ballon sur les places :

La commune dispose d'un

terrain de football et d'un court de tennis. Pour des raisons de sécurité, les jeux de ballon sont interdits sur les chaussées et sur les places de l'Eglise et de l'Abreuvoir.



### 11. Propreté des trottoirs :

Suite à de nombreuses plaintes, il est rappelé que les trottoirs doivent être débarrassés des déjections animales.

La commune met gratuitement à la disposition des administrés des sachets pour les déjections canines.

Ces dispositions concernent aussi, bien entendu, les propriétaires de chevaux : la ballade terminée, on vient nettoyer.



### 12. Fêtes du samedi soir :

Prévenir les voisins adoucit la nuisance.

Mais à partir de 22 h, c'est du tapage nocturne.

## Conseils Municipaux de Forest (1)



**1983-1989** : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - DRUESNE Lucien - BARBIEUX Amédée - BLOTTEAU René - BLOTTIAUX Christian - BUQUET Michel - AZAMBRE Monique - PRUVOT Jeanne - OBLED Benoît - KLUR Didier - WANECQUE Jean-Michel - RAVERDY René - DUBOIS Denis - LEDIEU André



**1989-1995** : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - KLUR Didier - WANECQUE Jean-Michel - BLOTTIAUX Christian - BUQUET Michel - AZAMBRE Monique - OBLED Benoît - RAVERDY René - DUBOIS Denis - LEDIEU André—LEDIEU Thérèse - MARIN Jean-Maurice - LEGRAND René

## Informations diverses

**1. Secrétariat de mairie :** Tél. 03 27 77 41 04.

- **Secrétaire : Hélène SERET - Ouverture du secrétariat :**

- . **lundi, mardi, mercredi, jeudi :** 8h30/12h et 13h/17h15 (**mercredi :** jusque 16h)
- . **vendredi :** 8h30/12h
- . **samedi** sur rendez-vous.

- **Services techniques : Jérémy KLUR - Horaires :**

- . **lundi, mardi, mercredi, vendredi :** 8 h/12h et 13h30/17h30 (**vendredi :** jusque 16h30)
- . **jeudi :** 8h/12h.

- **La mairie fermera du 24 décembre au vendredi 7 janvier inclus (ou sur rendez-vous).**

**2. Permanences de M. le Maire :**

- En principe, M. SANIEZ se rend en mairie dans la matinée et l'après-midi (sauf impossibilité : réunions). Pour obtenir un rendez-vous, téléphonez en mairie.

**3. Le complexe sportif :**

- Responsable : Laurence HENNEBERT.

- La commune met gratuitement à la disposition des Forésiens un complexe sportif qui se trouve rue de Richemont. Il se compose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Le parking est ouvert le matin à 9 h et fermé le soir à 21 h (ou dès le coucher du soleil).

- Les joueurs doivent quitter ces lieux avant la tombée de la nuit et les laisser dans un état de propreté convenable.

- Les jeux de ballons sur la place ou dans les rues sont interdits.

**4. Sites Internet de la commune et de la communauté de communes (CCPM) :**

- Sur le site de la commune, vous trouverez des photos, les comptes-rendus de conseils, quelques pages d'histoire, le livre de Forest écrit en 1905, une monographie de la même époque, ...).

- Commune : [www.forest-cis.fr](http://www.forest-cis.fr) - email : [mairie@forest-cis.fr](mailto:mairie@forest-cis.fr)

- CC du Pays de Mormal : [www.cc-paysdemormal.fr](http://www.cc-paysdemormal.fr) - email : [contact@cc-paysdemormal.fr](mailto:contact@cc-paysdemormal.fr)

- Site de l'ancienne 2c2m : <http://2c2m.avesnois.free.fr/index.html>

**5. Informations communales :**

- Les informations (compte-rendu de conseils, permis de construire, ...) sont affichées dans le tableau, à la porte du secrétariat.

- La mairie recense les emails des administrés. Régulièrement, elle peut ainsi transmettre des données à la population, en temps réel. Votre adresse email ne sera pas connue des autres habitants. *Pensez à nous la communiquer.*

**6. Collecte des ordures ménagères :**

- Collecte : chaque mardi.

- Placez les bacs sur le trottoir, la poignée dirigée côté rue.

- Rentrez-les dès que possible (nuisances, dégradations, vols, ...).

**7. Collecte des encombrants à domicile sur inscription :**

- Ramassage uniquement sur inscription au 03 27 45 89 42 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

- Une opératrice vous demandera le détail des déchets à évacuer et vous conseillera. Elle vous donnera la date de passage et un numéro d'inscription.

- *Ne seront pas pris en charge : les déchets industriels, les matériaux explosifs, radioactifs, anatomiques et infectieux, les peintures, les huiles, les pneumatiques, les gravats, les déchets verts, tous les déchets électriques et électroniques (lave linge, réfrigérateur...) et l'amiante.*

**8. Gendarmerie :** [cob.landrecies@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.landrecies@gendarmerie.interieur.gouv.fr) - tél 17 ou 03 27 84 70 50

- Pour toute question ou problème, possibilité de joindre la gendarmerie de Landrecies par email. Une réponse sera systématiquement donnée.

**Conseil Municipal de FOREST-en-CAMBRESIS**  
**Séance du jeudi 21 janvier 2021**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt et un et le vingt et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la salle des fêtes, sous la présidence de Maurice SANIEZ, Maire de la Commune.

- **Présents** : SANIEZ Maurice - BROXER Georges - SORIAUX Marie-Pierre - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - BLOTTEAU René - CARTEGNE Jeanne-Marie - DEFINANCE Daniel - DELGHEIER Vincent - DRUESNE Philippe - HENNIAUX Delphine - MONIER Maggy - OBLED Jean-Marie.

- **Absents excusés** : COQUELET Grégory - MOREAU Carole.

- **Secrétaire de séance** : BROXER Georges.

- **Date de la convocation** : 15 janvier 2021.

- **Date d'affichage** : 25 janvier 2021.

*Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.*

M. le Maire remercie les quatre Adjointes pour le travail qu'ils ont effectué depuis début décembre.

**1. Demande de subvention auprès du DSIL :**

- Une demande doit être faite auprès du DSIL (Soutien à l'Investissement Local) pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 40 % concernant la réfection de l'ensemble des portes et fenêtres des bâtiments communaux. La liste des travaux est reprise dans le devis établi par l'entreprise Cappeliez pour un montant de 46 441€ HT (55 729,20 € TTC).

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal accepte le devis présenté par l'entreprise Cappeliez et sollicite une subvention de 18 576.40 € au taux de 40 % auprès du DSIL pour la réhabilitation des bâtiments communaux.

**2. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Nord :**

- M. le Maire expose à l'Assemblée Communale que les travaux repris ci-dessus et concernant la réfection de l'ensemble des portes et fenêtres des bâtiments communaux peuvent également être subventionnés par le Conseil Général du Nord à hauteur de 40 %. La liste des travaux est reprise dans le devis établi par l'entreprise Cappeliez.

- Les 2 subventions peuvent se cumuler jusqu'à un maximum de 80 %.

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal accepte le devis présenté par l'entreprise Cappeliez et sollicite une subvention de 18 576.40 € au taux de 40 % auprès du Conseil Général pour la réhabilitation des bâtiments communaux pour un montant de 46 441€ HT (55 729,20 € TTC).

**3. Adhésion au PNRA (Parc Naturel Régional de l'Avesnois) :**

- La commune peut adhérer au dispositif « Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public » pour faciliter l'obtention de la subvention DSIL ci-dessus.

- Le coût annuel de cette adhésion est de 1 € par habitant, soit 544 € pour l'année 2021.

- En complément, la commune adhèrera à la convention « Sonergia » dans le cadre de la recherche d'économies d'énergies (sans coût supplémentaire).

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal demande son adhésion au « Parc Naturel Régional de l'Avesnois » et au dispositif « Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public ».

- Le Conseil demande à M. le Maire de signer la convention « Sonergia ».

**4. CCPM : transferts de compétences :**

- La CCPM a approuvé le 14 décembre 2020, le principe du transfert de la compétence « Usages Numériques en matière de Numérique Educatif - Environnement Numérique de Travail ».

- Le Conseil doit se prononcer pour approuver ce transfert.

- Dans le prolongement, la CCPM au titre de la compétence ci-dessus va adhérer au Syndicat Mixte Nord-Pas-De-Calais Numérique. Le Conseil Municipal doit également approuver cette adhésion.

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence « Usages Numériques en matière de Numérique Educatif » et approuve l'adhésion de la CCPM au Syndicat Mixte Nord-Pas-De-Calais Numérique.

**5. Projet de pacte de gouvernance :**

- Le Conseil Communautaire du 14 octobre 2020 et la conférence des Maires du 5 novembre 2020 se sont prononcés sur un pacte de gouvernance entre le Pays de Mormal et ses communes.

- Il nous est demandé de nous prononcer sur ce projet de pacte qui définit les modalités d'association des élus municipaux au fonctionnement intercommunal.

- Les conseillers municipaux seront destinataires du document dans son intégralité.

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil approuve le pacte de gouvernance entre le Pays de Mormal et ses communes.

**6. Remplacement de l'agent technique :**

- M. Catillon, agent technique, envisage de prendre une retraite bien méritée au 30 juin. Avec l'apurement des congés, il cessera son activité le 31 mai prochain.

- Le Conseil souhaite que son remplaçant soit recruté à partir du 1<sup>er</sup> mai pour qu'il puisse se familiariser avec son futur travail.
- M. le Maire rappelle que les tâches principales de l'agent sont l'entretien de la commune :
  - . entretien des tondeuses, du tracteur, de la lame à déneiger, de la balayeuse, du broyeur de branches,
  - . tonte de la place de l'église, de la mairie, des plates-bandes, du terrain de sport, des pelouses de l'école,
  - . entretien du terrain de sport, du cimetière, du monument aux morts,
  - . élagage des arbres de la place, du terrain de sport, de la haie du cimetière,
  - . plantation et entretien des massifs floraux,
  - . gestion des panneaux signalétiques,
  - . distribution de documents auprès des administrés.
  - . faire des photocopies en cas de fermeture du secrétariat.
- D'autres tâches pourront lui être confiées.
- Mme Soriaux a établi une « fiche de poste » qui recense toutes les missions qui peuvent être confiées au successeur de M. Catillon.
- Plusieurs candidats de Forest et des environs ont déjà fait acte de candidature et déposé un CV.
- Le Conseil Municipal décide :
  - . d'auditionner tous les candidats,
  - . de former 2 commissions de 3 membres chacune,
  - . les commissions se réuniront le samedi 13 mars à partir de 9 heures,
  - . le Conseil prendra sa décision fin mars lors du vote du budget.

#### **7. Gestion de la cantine scolaire :**

- Actuellement, une vingtaine d'élèves fréquentent la cantine scolaire dont 3 enfants d'Ovillers-Solesmes et 3 autres de Croix-Caluyau.
- L'effectif du personnel communal en contrat est très réduit : quatre agents en contrat sont blessés ou en congé maladie.
- M. Catillon, agent technique et Melle Seret, secrétaire de mairie, se sont portés volontaires pour effectuer la surveillance de la cantine jusqu'aux vacances de février.
- La situation sera revue en fonction du personnel présent et des conditions sanitaires.

#### **8. Vaccination contre le Covid :**

- Les personnes de plus de 75 ans peuvent se faire vacciner contre le Covid 19 dès maintenant.
- Mme Soriaux propose d'aider les personnes concernées pour le transport au centre de vaccination.
- M. le Maire demande à M. Catillon de contacter, dès lundi prochain 25 janvier, les personnes qui pourraient avoir besoin d'être aidées dans leurs démarches et bénéficier d'un transport.

#### **9. Ouverture d'un magasin de vêtements :**

- Mme Soriaux et M. Broxer signalent l'ouverture d'un magasin de vêtements au 80 Chaussée Brunehaut à Forest.

#### **10. Reconduction de la prise en charge de l'entretien du marquage horizontal sur RD en agglomération par le Département du Nord :**

- M. le Maire expose à l'Assemblée Communale que le Département du Nord a reconduit la prise en charge de l'entretien (repassage) du marquage horizontal sur RD en agglomération, dans les conditions requises dans la convention.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal :
  - . approuve la convention qui reconduit la prise en charge de l'entretien (repassage) par le Département du Nord du marquage horizontal sur RD en agglomération, dans les conditions requises dans ladite convention.
  - . demande à M. le Maire de signer cette convention entre la Commune de Forest-en-Cambrésis et le Département du Nord.

#### **Séance du jeudi 15 avril 2021**

L'an deux mil vingt et un et le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni exceptionnellement à l'ancienne salle de réunion, sous la présidence de Maurice SANIEZ, Maire de la Commune.

- **Présents** : SANIEZ Maurice - BROXER Georges - SORIAUX Marie-Pierre - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - BLOTTEAU René - CARTEGNE Jeanne-Marie - DEFINANCE Daniel - DELGHEIER Vincent - DRUESNE Philippe - HENNIAUX Delphine - MONIER Maggy - OBLED Jean-Marie - MOREAU Carole.
- **Absent excusé** : COQUELET Grégory.
- **Secrétaire de séance** : HENNIAUX Delphine.
- **Date de la convocation** : 06 avril 2021.
- **Date d'affichage** : 16 avril 2021.

**Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.**

**1. Compte administratif de l'année 2020 : présenté par Georges BROXER**

**- Fonctionnement :**

. **Dépenses** : salaires, petits achats, agence de l'eau, pompiers, fournitures scolaires, carburants, chauffage...

. **Recettes** : dotations de l'Etat, impôts, ...

**- Investissement :**

. **Dépenses** : columbarium, achat d'un broyeur, mise en conformité du réseau d'eau potable, suppression du plomb (mairie - école), réhabilitation maison rue Oscar Briatte.

. **Recettes** : subventions du département et de la CCPM, fonds propres, ...

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	285 609.20 €	381 401.01 €
Excédent 2020	95 791.81 €	
Excédent antérieur	203 040.01 €	
Excédent cumulé	298 831.82 €	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
	126 367.60 €	124 790.22 €
Excédent 2020	- 1577.28 €	
Excédent antérieur	- 45 140.76 €	
Reports 2020	- 96 000.00 €	
Excédent cumulé	- 142 718.04 €	
Total disponible	+ 156 113.78 €	

- Le Compte Administratif 2020 est voté à l'unanimité des membres présents.

**2. Compte de Gestion de l'année 2020 : présenté par Georges BROXER**

- Il est établi par le receveur municipal.

- Le Compte de Gestion est voté à l'unanimité des membres présents.

**3. Budget 2021 : présenté par Georges BROXER**

**- Prévisions en investissement :**

. Remplacement de portes et de fenêtres dans les bâtiments communaux : 46 441 € HT, 55 729.20 TTC € (subventions demandées : état :18 576.40 €, département : 18 576.40 €).

. Equipement informatique à l'école : 4 956.52 € HT, 5 947.82 € TTC (subvention académique du Nord de 2 978.91 € TTC).

. Mobilier école : 5 586.43 € HT soit 6 703.72 € TTC.

. Marquage des passages piétons : 6 495 € HT, 7 794 € TTC (peinture résine).

. Réfection des « nids de poules » rue de Valenciennes : 4 700 € HT soit 5 640 € TTC.

- Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

**4. Taux d'imposition :**

- **Taxe d'Habitation** : elle va disparaître progressivement et totalement en 2023. La dernière sera recouvrée en 2022. En 2020, 80 % des foyers ne l'ont pas payée. En 2021, les contribuables paieront 70 % de leur taxe d'habitation.

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties** : de 16 %, elle passe à 35,29 % car elle intègre la part départementale de 19,29 %. **Il s'agit d'un transfert.** La contribution des habitants de Forest restera inchangée pour un montant équivalent à celui de 2020.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition (TFNB et TFB).

**5. Droits de chasse :**

- Les droits de chasse des terres communales (77,7510 ha) sont laissés à l'année à la Société Communale de Chasse au prix de 4,57 € l'hectare.

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil décide de louer à la Société Communale de Chasse les droits sur les terres communales pour la saison 2021 pour un montant de 355,32 €.

**6. Subventions : demandes diverses :**

- Coopérative scolaire : œufs de Pâques : 160 € (150 € en 2020).
- Mme Marlène DEUDON - subvention BAFA : 30 €.
- Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal accorde ces subventions.

#### **7. Indemnité de gardiennage :**

- M. Maurice MASSON veille sur le terrain de sports toute l'année. Il ouvre et ferme la barrière de ce terrain matin et soir.
- En 2019, le Conseil Municipal avait décidé de lui accorder une indemnité de gardiennage d'un montant annuel net de 250 €. Mais en 2020, M. MASSON n'a pas perçu cette indemnité.
- Le Conseil Municipal doit se prononcer pour 2020 et 2021.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'accorder une indemnité de gardiennage d'un montant net de 500 € à M. Maurice MASSON pour 2020 et 2021.

#### **8. Chats rue des Innocents :**

- Des riverains de la rue des Innocents ont alerté la Mairie pour une surpopulation de chats errants.
- La seule possibilité légale qui s'offre à la commune est la stérilisation des animaux qui seront obligatoirement relâchés sur place.
- Une convention pourra être signée avec « 30 millions d'amis » : subvention de 50%.
- A la majorité de ses membres, le Conseil Municipal se soumet à la législation en vigueur.

#### **9. Demande de M. Jonathan RADOUAN :**

- M. RADOUAN, propriétaire du 66 Chaussée Brunehaut, souhaite acquérir le terrain appartenant à la commune et jouxtant sa propriété.
- Deux autres riverains ont également souhaité acquérir cette parcelle dans sa totalité ou partiellement.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal ne souhaite pas, dans l'immédiat, vendre ce terrain.

#### **10. Consultation du public : implantation d'un méthaniseur :**

- La société « Métha Solesmois » demande l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de Solesmes. Une partie des boues sera répandue sur des terres situées sur la commune :

- . Chaussée Brunehaut : vers Montay, côté droit,
- . Hameau d'Ovillers : vers Croix-Caluyau, de chaque côté.

- **Plusieurs membres informent le Conseil Municipal que d'autres apports serviront également à alimenter le méthaniseur :** ensilage de maïs, pulpes betteravières, ensilage d'herbe, pommes de terre, grains divers. Des éleveurs s'insurgent contre ce procédé, craignant la montée des prix pour ces aliments, en principe destinés au bétail.

- **Des effluents industriels pourront également être introduits.** Les membres du Conseil Municipal ignorent l'origine et la provenance de ces déchets industriels.

- . De quelles industries proviennent-ils ?
- . Les boues des stations d'épuration en font-elles partie ?
- . Ces déchets peuvent-ils provenir d'autres pays (la Belgique par exemple) ?

- Pour ces raisons et après délibération, **le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres, émet un avis défavorable** à l'implantation de ce méthaniseur sur la commune de Solesmes avec épandage sur la commune de Forest-en-Cambrésis, territoire d'élevage et de production laitière.

#### **11. Remplacement de l'adjoint Technique Territorial :**

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal demande qu'il soit établi un Contrat à Durée Déterminée (CDD) pour une période de deux ans renouvelable, avec une période d'essai d'un mois, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, pour la personne qui sera recrutée.

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 d'un poste d'emploi permanent à durée déterminée d'un agent technique polyvalent dans le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour 35 heures hebdomadaires.

- Après examen des candidatures, le Conseil Municipal, dans sa majorité, demande à M. le Maire de retenir la candidature de M. Jérémy KLUR.

#### **12. Délégations données au Maire et aux Adjointes :**

- La Sous-Préfecture demande d'annuler la délibération du 29 octobre 2020, et notamment l'intitulé de la délibération concernant certaines dispositions prises en cas d'empêchement du maire. De plus, les baux doivent être conclus pour une durée n'excédant pas douze ans.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces modifications.

#### **13. Corbillard communal :**

- M. Cédric COCHET, couvreur à Catillon, a proposé de racheter le corbillard pour 1 200 €.
- A la demande de Mme SORIAUX, le Conseil décide de le céder gratuitement à la Communauté de Communes du Pays de Mormal. Celle-ci souhaite le conserver pour l'exposer.

#### **14. Elections des 20 et 27 juin prochain :**

- 25 scrutateurs seront nécessaires pour tenir les 2 bureaux de vote.

#### **15. Cantine scolaire :**

- M. le Maire indique qu'il a dû intervenir suite au vol de nourriture et à certains dysfonctionnements.

- Suite à la réunion du Conseil d'Ecole, un nouveau règlement a été établi avec inscription obligatoire le vendredi pour la semaine suivante.
- Mme SORIAUX informe l'assemblée communale que la loi « EGalim » fixe un objectif de 50 % de produits de qualité ou locaux (dont 20 % de bio) dans l'approvisionnement de la restauration collective à compter du 1er janvier 2022. Dans l'année qui suit la promulgation de la loi, une expérimentation est lancée sur la mise en place d'un menu végétarien, au moins une fois par semaine, dans les cantines scolaires.
- M. le Maire, indique qu'un repas végétarien est déjà proposé aux familles. Mais aucune d'elles n'a encore fait ce choix.
- Le prix des repas sera revu avec la nouvelle réglementation. Actuellement, le prix payé par les familles ne comprend pas celui de l'eau et du pain. Il est aussi inférieur au prix facturé par le traiteur.

#### **16. France Service :**

- Mme SORIAUX signale l'existence à Landrecies, rue verte (tél. 03.27.77.09.90) d'une maison « France services ». L'objectif est de permettre aux habitants du département du Nord d'accéder plus facilement aux services publics et aux démarches du quotidien.
- M. le Maire mettra prochainement un lien sur le site de la commune.

### **Séance du jeudi 03 juin 2021**

L'an deux mil vingt et un et le trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni exceptionnellement à l'ancienne salle de réunion, sous la présidence de Maurice SANIEZ, Maire de la Commune.

- **Présents** : SANIEZ Maurice - SORIAUX Marie-Pierre - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - BLOTTEAU René - CARTEGNE Jeanne-Marie - DEFINANCE Daniel - DELGHEIER Vincent - DRUESNE Philippe - HENNIAUX Delphine - MONIER Maggy - OBLED Jean-Marie - MOREAU Carole.

- **Absents excusés** : BROXER Georges (a donné procuration à Maurice SANIEZ) - COQUELET Grégory.

- **Secrétaire de séance** : DEFINANCE Daniel.

- **Date de la convocation** : 27 mai 2021.

- **Date d'affichage** : 04 juin 2021.

*Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.*

#### **1. Réfection de la toiture de la maison communale située rue Oscar Briatte :**

- M. le Maire expose au Conseil Municipal que la toiture de la maison acquise par la commune, rue Oscar Briatte, est en mauvais état. L'entreprise SOUFFLET de Vendegies-au Bois a établi un devis pour la réfection complète du toit et le remplacement des gouttières : 11 794.50 € H.T, 14 153.40 TTC.

- A l'unanimité de ses membres le Conseil Municipal accepte le devis.

#### **2. Fixation du loyer de la maison communale située rue Oscar Briatte :**

- M. le Maire indique que la maison acquise par la commune, rue Oscar Briatte, comprend 3 pièces : salle de séjour-chambre, cuisine et salle de bain.

- Les membres du Conseil Municipal décident de fixer à 250 € le prix du loyer mensuel.

- Une entreprise agréée sera désignée pour effectuer les différents diagnostics obligatoires.

- Un état des lieux et un bail seront établis.

#### **3. Dépôt d'ordures au cimetière :**

- M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le dépôt d'ordures du cimetière est mal disposé. La construction de 2 compartiments en béton pourrait être envisagée. Le sujet sera revu.

#### **4. Organisation des élections :**

- Le planning a été établi pour les bureaux des élections départementales et régionales.

#### **5. Départ en retraite de M. Dominique CATILLON :**

- M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'une cérémonie était prévue le 26 juin 2021 à 16 heures. Malheureusement, vu les conditions sanitaires, elle ne pourra pas avoir lieu. Une autre date sera fixée ultérieurement.

#### **6. Contrats aidés (PEC) :**

- M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de recruter deux contrats aidés (PEC).

- A l'unanimité :

. M. Alexis JOLY est retenu pour effectuer un PEC à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

. Une autre personne de moins de 25 ans sera recrutée à partir du 1<sup>er</sup> septembre (surveillance cantine, garderie, travaux ménagers).

- Mme HENNEBERT suit le dossier.

#### **7. Achat éventuel d'un petit véhicule utilitaire :**

- M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune ne dispose pas de véhicule utilitaire et que les employés communaux doivent utiliser leur véhicule personnel pour certains déplacements.

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition d'un petit utilitaire.

#### **8. Contrat de travail de M. Jérémy KLUR :**

- M. le Maire a établi le contrat de travail de M. Jérémy KLUR.

### **9. SIDEC : reversement des taxes à la commune :**

- M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Comité Syndical du SIDEC a décidé de procéder à une modification du reversement de la TCFE perçue pour les communes de moins de 2 000 habitants au profit de celles-ci. En l'absence d'une délibération transmise au comptable public, celui-ci pourrait s'opposer à ce que le SIDEC reverse ces sommes.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que le SIDEC reverse à la commune une partie du produit qu'il perçoit au titre de la TCFE.

### **10. Prochains travaux et interventions dans la commune :**

- La réparation des fissures sur le CD 932 sera réalisée entre le 7 et le 11 juin. : le dossier est suivi par Mme SORIAUX.

- Le fauchage des talus se fera à partir du lundi 7 juin.

- La réfection des passages protégés aura lieu la semaine prochaine si les conditions atmosphériques le permettent.

### **11. Demandes de l'école :**

- M. le Maire expose les différentes demandes de Mme la Directrice de l'école : installation d'une boîte à livres, financement de deux bus pour les sorties de fin d'année.

- A l'unanimité le Conseil Municipal accepte ces deux demandes.

### **12. Volet numérique :**

- Mme SORIAUX informe le Conseil Municipal que dans le cadre du « volet numérique » de son plan de relance, le gouvernement prévoit la possibilité de financer le recrutement de conseillers numériques au sein des communes.

- La Communauté de Communes du Pays de Mormal est en capacité d'organiser sur le territoire la concertation autour de la mutualisation d'un conseiller numérique entre plusieurs municipalités. La commune de Salesches souhaite que cette mutualisation soit au cœur de l'activité de son futur conseiller numérique.

- Un questionnaire sera distribué prochainement aux Forésiens pour connaître leurs besoins en informatique.

### **13. Utilisation d'outils à moteur pour les travaux de jardinage le dimanche :**

- Régulièrement, le dimanche, des habitants de la commune réagissent suite aux bruits de tondeuses, d'élagueuses et de tronçonneuses.

- Beaucoup de communes ont pris un arrêté interdisant ces engins le dimanche. Jusqu'alors, le Conseil a fait confiance aux Forésiens et à leur bon sens pour éviter les conflits de voisinage.

- Ce n'est pas très agréable, après une semaine de travail, d'entendre ces machines vrombir.

- Les membres du Conseil demandent à la population de relire les recommandations parues dans le bulletin municipal de décembre dernier et d'en tenir compte.

### **14. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG59 :**

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont des obligations vis-à-vis des personnels qu'elles emploient et notamment le paiement de prestations en cas :

de décès ;

d'accident de travail ou de maladie professionnelle ;

d'incapacité de travail résultant de la maladie ;

de maternité.

- Les collectivités ont la faculté de souscrire un contrat d'assurances statutaires afin de se prémunir contre les risques financiers qui résultent de ces obligations.

- L'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 prévoit que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à compter du 01/01/2021 au contrat d'assurance statutaire du CDG59 et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

### **15. Question diverse :**

- Un Forésien demande l'installation d'un bac à fleurs devant son domicile pour régler des problèmes de stationnement. A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse cette demande.

## **Séance du jeudi 04 novembre 2021**

L'an deux mil vingt et un et le quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SANIEZ, Maire de la Commune.

- **Présents :** SANIEZ Maurice - BROXER Georges - SORIAUX Marie-Pierre - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - BLOTTEAU René - DEFINANCE Daniel - HENNIAUX Delphine - MONIER Maggy - MOREAU Carole - DRUESNE Philippe

- **Absents excusés :** DELGHEIER Vincent, CARTEGNIE Jeanne-Marie, OBLED Jean-Marie (a donné

procuration à SANIEZ Maurice).

- **Absent** : COQUELET Grégory.
- **Secrétaire de séance** : MOREAU Carole.
- **Date de la convocation** : 27 octobre 2021.
- **Date d'affichage** : 08 novembre 2021.

*Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.*

#### **1. Etat des finances communales :**

- Intervention de M. Georges BROXER.
- Les finances sont saines. La trésorerie se monte à 241 217 €.

#### **2. Festivités :**

- Un concert est organisé à l'église le 7 novembre 2021 par le Comité d'Animation Culturelle. (subvention de la CCPM de 300 €).
- Cérémonie du 11 novembre : rassemblement devant le monument aux morts à 11 heures.
- Le repas amical se déroulera le dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022 à l'Auberge des Crêtes Rouges.

#### **3. Terrains non entretenus :**

- M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des chardons envahissent quelques terrains situés au cœur du village. A plusieurs reprises, des courriers ont été envoyés aux propriétaires.
- Les travaux de nettoyage peuvent être facturés aux propriétaires concernés. Des titres de recettes seraient émis.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition.

#### **4. Ecole :**

- **Effectif** : 38 élèves dont 12 extérieurs à la commune. Prévisions pour septembre prochain : 39 élèves .
- **Travaux et achats divers :**

- Armoires : 6 703 €
- Tablettes informatiques : 6 221 €
- Tables cantine : 366 €
- Débouchage des canalisations wc (entreprise CAPPELIEZ) : 965 €  
(+ trois fois depuis septembre par Jérémy)
- Lustre dortoir : 50 €
- Abattants thermoplastiques : 113 €
- Revêtement sol : 664 €
- Maintenance annuelle du logiciel cantine : 480 €
- Fournitures scolaires (subvention annuelle) : 2 000 € (+ 500 € cette année)
- En prévision : porte de la classe de Mme LIENARD côté rue : 3936 €

#### **5. Demandes d'acquisition d'un terrain communal :**

- Plusieurs riverains souhaitent acquérir une partie du terrain appartenant à la commune (Chaussée Brunehaut) : Mme MARCHAND, M. MARIN, M. RADOUAN.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide ne pas vendre ce terrain.

#### **6. Gardiennage du terrain de sports :**

- M. Maurice MASSON veille sur le terrain de sports toute l'année. Il ouvre et ferme la barrière de ce terrain matin et soir. Il ne souhaite plus exercer cette fonction.
- M. Jérémy KLUR se porte volontaire pour effectuer cette tâche.
- En 2021, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une indemnité de gardiennage d'un montant annuel net de 250 € à M. Maurice MASSON.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une indemnité annuelle de gardiennage à M. KLUR de 250 € et de 125 € pour cette année (depuis le 1<sup>er</sup> juillet).

#### **7. Entrée ruelle Camarade : demande d'accès :**

- M. Paul-Antoine DUBOIS souhaite créer une entrée sur le « chemin camarade », 16 rue de Vendegies (Hameau d'Ovillers), entre les habitations de Mme RICHARD et M. MAERTEN.
- Cette ruelle communale dont la structure est très fragile (faible épaisseur de cailloux) ne permet pas les passages répétés d'engins agricoles.
- M. DUBOIS ne souhaite pas traverser sa cour de ferme pour raisons familiales.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse cette demande.

#### **8. Convention pour la réhabilitation du patrimoine public :**

- La SIRPP (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre, la Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public) a pour objectif d'amener progressivement l'ensemble des communes de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe vers la rénovation de leur patrimoine, et de s'inscrire dans les obligations de la Loi Transition Énergétique qui visent à réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050.
- Cette stratégie d'amélioration du patrimoine permet à la commune de bénéficier d'un accompagnement énergétique personnalisé via son Conseiller en Énergie Partagé (CEP) et d'être accompagnée sur les points suivants :

- . Suivi des consommations d'énergie ;
- . Optimisation des contrats et des puissances de compteurs souscrits ;
- . Réalisation de pré diagnostic énergétique sur les bâtiments ;
- . Passage à la caméra thermique sur l'ensemble des bâtiments ;
- . Préconisations sur opérations (travaux, équipements, matériaux...) ;
- . Conseil dans les projets de réhabilitations ou de constructions ;
- . Rédaction de documents techniques et administratifs (cahier des charges, optimisation des financements...);
- . Recherche de financements et demande de subventions ;
- . Organisation d'opérations groupées (fournitures, énergie, travaux...).
- . Coût annuel :1 € par habitant.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la SIRPP.

#### **9. Virements de crédits :**

- Il est nécessaire d'effectuer quelques ajustements budgétaires en fonctionnement et en investissement.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications.

#### **10. Bail de la maison communale située 6 rue Oscar Briatte :**

- Le rapport du diagnostiqueur, installation électrique et performance énergétique, est favorable à la location.

- Les membres du Conseil approuvent l'état des lieux et la proposition de bail puis fixent le loyer mensuel à 250€ payable en début de mois (avant le 5 de chaque mois).

- La maison sera louée à M. Jean-Michel BRIATTE à partir du 1<sup>er</sup> décembre.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'état des lieux et le bail.

#### **11. Colis de Noël des Aînés :**

- Mmes LEDIEU, SORIAUX et HENNIAUX proposeront un colis d'une valeur de 25 € aux personnes âgées de plus de 65 ans.

#### **12. Noël des écoliers :**

- La commune offre à l'occasion des fêtes de Noël, un livre d'une valeur de 15 € et une coquille à chaque enfant de l'école du village.

- Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de voter pour Noël 2021 une subvention de cinq cent soixante-dix (570 €) à la coopérative scolaire.

#### **13. Admissions en non-valeur :**

- M. le percepteur propose de mettre en non-valeur des titres non réglés : indemnité absence forain, concession cimetière, chèques impayés cantine...

- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces non-valeurs.

#### **14. Entretien de l'église :**

- Nettoyage des chéneaux et des gouttières : 2 112 €.

- Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la réalisation de ces travaux.

#### **15. Changement des portes et fenêtres :**

- Coût HT 46 441 € (55 729.20 € TTC).

- Subventions obtenues :

- . 30% au titre de la DSIL, si commencement des travaux **avant** le 31 décembre 2021
- . 40% Conseil Général.

#### **16. Nouvelle législation sur la publicité :**

- Le « Règlement Local de Publicité Intercommunal » est en cours d'élaboration. De nouvelles règles relatives aux publicités, enseignes, pré-enseignes vont être éditées et une enquête publique sera ouverte au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 pour un vote en assemblée communautaire au second trimestre 2022.

- Il est fortement conseillé aux artisans et commerçants de ne pas renouveler leurs panneaux et enseignes avant les nouvelles directives.

#### **17. Proposition de rachat de la chapelle St Roch :**

- La succession SOUFFLET désire vendre la chapelle St Roch à la commune.

- La commune de Forest assure déjà l'entretien de cette chapelle.

#### **18. Relations communes et CCPM :**

- Georges BROXER, membre de la Commission des Finances de la CCPM a rendu compte au Conseil de 2 projets à l'étude se rapportant aux futures relations entre les communes et la CCPM.

- Le 1<sup>er</sup> se rapporte à la mise en place d'un schéma de mutualisation pour la gestion des marchés publics.

- Le 2<sup>ième</sup> propose d'étudier la mise en place d'un Pacte Financier et Fiscal entre les communes et la CCPM.

- Ces projets à l'étude seront proposés prochainement aux communes et soumis au vote lors d'une réunion des Maires.

#### **19. Le tourisme dans la CCPM :**

- Intervention de Delphine HENNIAUX (suite à une réunion de la Communauté de Communes) :

. à Landrecies :création d'un port fluvial de loisir d'ici fin 2022 avec club nautique et petits bateaux électriques en location.

. à Maroilles : réfections intérieure et extérieure du Moulin, création de circuits pour se « balader » .

. il est aussi prévu l'aménagement de certains chemins pour faciliter la découverte de l'avesnois.

## **20. Couloirs de boues au Chemin de Richemont :**

- Intervention de Marie-Pierre SORIAUX suite à une réunion avec un représentant du Syndicat mixte de la Selle qui préconise de creuser un fossé dans le bas de Richemont et de curer l'existant afin de récupérer les eaux venant de la route. Les travaux vont être réalisés début novembre. Le Syndicat Mixte du bassin de la Selle engagera une concertation avec les agriculteurs de ce secteur pour réfléchir aux solutions à apporter.

## **21. Opération « A vos projets » :**

- La CCPM propose d'attribuer 300 € pour financer des micros projets citoyens à raison de 2 maximum par commune. Ils peuvent concerner l'environnement, le patrimoine, la culture, le social et le tourisme. (cf. fiche).

## **22. Travaux futurs :**

- Il est proposé au conseil de procéder à la réalisation de travaux dès que les finances communales le permettront :

. remplacement de la chaudière (très ancienne) du bâtiment communal,

. travaux d'isolation de deux salles de classe, de la cantine et du dortoir de l'école (murs et plafond).

- La DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) étant reconduite en 2022, elle sera mobilisée ainsi que l'aide du Conseil Départemental ce qui nous permettrait d'obtenir une subvention de 80%.

- Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

## **23. Ateliers numériques :**

Le sondage réalisé sur la commune concernant les besoins des habitants fait émerger la nécessité de mettre en place deux groupes : un groupe de débutants et un groupe de perfectionnement. Les séances démarreront début 2022. Toutes les personnes intéressées pourront s'inscrire.

Les pneus autorisés : pneus de voiture légère, de moto et de mobylette.

<b>Déchets</b>	<b>LANDRECIES</b>	<b>LE QUESNOY</b>	<b>POIX DU NORD</b>	<b>BAVAY</b>
Ferrailles	✓	✓	✓	✓
Cartons et papiers	✓	✓	✓	✓
Batteries	✓	✓	✓	✓
Néons et lampes	✓			✓
Gravats	✓	✓	✓	✓
Déchets verts	✓	✓	✓	✓
Encombrants	✓	✓	✓	✓
Incinérables	✓	✓	✓	✓
Pneus		*	*	✓
Bois	✓	✓	✓	✓
Huile minérale (vidange)	✓	✓	✓	✓
Huile végétale (friture)	✓	✓	✓	✓
Peintures, lasures, aérosols	✓	✓		✓
Bidons souillés vides	✓	✓	✓	✓
Piles	✓	✓	✓	✓
Colonne à verre				✓
DEEE**	✓	✓	✓	✓
Vêtements	✓	✓	✓	✓
Capsules / café	✓			✓
Cartouches d'encre	✓			✓
Bouteilles de gaz		✓		
Pesticides, acides et bases	✓			✓

\***Momentanément** - les déchetteries de Le Quesnoy et Poix du Nord ne prennent plus les pneus.



## Avec le programme « Habiter mieux » : obtenez des aides concrètes et financières pour rénover votre logement !



Les intercommunalités du territoire sont engagées aux côtés de l'État dans un **Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux »**. Le Parc est aux côtés des intercommunalités pour communiquer sur l'opération qui permet la rénovation des logements des ménages modestes et très modestes. L'objectif de ce programme est d'aider les ménages, propriétaires occupants ou bailleurs, éligibles aux aides de l'ANAH, à améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat.

Concrètement, le **PIG « Habiter Mieux »** aide techniquement et financièrement (sous conditions de ressources) les ménages à réaliser :

- Des travaux de **rénovation énergétique**;
- Des travaux de **rénovation lourde** ;
- Des **travaux d'adaptation** du logement pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.



**Vous êtes propriétaire d'un bien dans lequel vous habitez, ou que vous voulez louer.** Vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation ou d'adaptation de votre logement ? Grâce au programme « **Habiter mieux** », vous pouvez bénéficier de la **mise à disposition gratuite d'un technicien pour accompagner votre projet** (prise en charge à 100% par votre intercommunalité).

**Un état des lieux des travaux à entreprendre sera réalisé gratuitement et des préconisations seront formulées. Le technicien vous accompagnera également dans le montage du dossier de demande de financements.**

### Comment en savoir plus ?



Vous habitez les Communautés de Communes du Cœur de l'Avesnois, du Sud Avesnois ou du Pays de Mormal :  
Un seul contact, Magalie CARTIGNY : [mcartigny@parc-naturel-avesnois.fr](mailto:mcartigny@parc-naturel-avesnois.fr) sur rendez-vous au 03-27-69-70-85

Vous habitez la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre :  
Un seul contact, Sophie BARI : [sbari@maubeuge-val-de-sambre.fr](mailto:sbari@maubeuge-val-de-sambre.fr) sur rendez-vous au 03-27-69-70-69

Ou directement sur [www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr) / Rubrique « Prendre rendez-vous » !

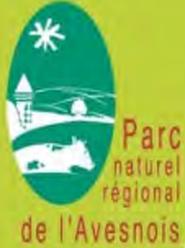
Toutes les informations sur : [www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)

Le Parc naturel régional de l'Avesnois – 4 Cour de l'Abbaye, 59 550 Maroilles.

Tel : 03 27 77 51 60 - [contact@parc-naturel-avesnois.fr](mailto:contact@parc-naturel-avesnois.fr)

Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc : [www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)

Illustration ©CCPM



## Le Parc de l'Avesnois recherche des agriculteurs ou propriétaires fonciers, qui ont des projets de plantations sur terrains agricoles



Le bocage est reconnu pour ses paysages et son rôle en faveur de l'environnement. Grâce à son réseau de haies et d'arbres, il rend aussi de nombreux services aux agriculteurs. **Les Haies sont des milieux riches en espèces végétales et offrent une importante variété de lieux de refuges, d'habitats et de nourrissages pour une faune sauvage.** Elles peuvent aussi servir d'abris naturels pour le troupeau, protéger les parcelles des intempéries et constituent une **énergie renouvelable** pouvant être valorisée sur la ferme. De plus, les haies représentent une véritable **ressource fourragère** appréciée par les bovins durant toute la saison de pâturage et plus particulièrement en période de sécheresse.

**Vous êtes agriculteur ou propriétaire foncier et souhaitez planter des haies et/ou des arbres sur vos parcelles, le Parc naturel régional de l'Avesnois peut vous accompagner !**

**Le Parc de l'Avesnois vous propose :**

- **Un accompagnement technique** : pour le choix des essences, les préconisations techniques relatives à la plantation et la localisation des plantations ce qui conditionne la reprise et le bon développement des végétaux. Le Parc vous propose une visite sur le terrain pour vous donner des préconisations.
- **La recherche de financement** : des fonds privés ou publics peuvent être mobilisés pour financer les plantations sur terrain agricole. Le Parc vous accompagne pour réaliser les démarches administratives.

*Exemple de financement : Le « Fonds pour l'Arbre » dans le cadre du programme « Plantons en France » permet de financer l'achat des arbustes et des protections lapins. Grâce à ce dispositif, vous pouvez concrétiser votre projet de plantation dès la première année.*

- **La mise en œuvre du projet** : Le Parc travaille en partenariat avec des écoles, des associations et des centres de formation dans le but **d'organiser des chantiers de plantation**. Un chantier de plantation est proposé lorsque la plantation concerne plus de 300 mètres de haies ou plus de 50 arbres sous réserve de la disponibilité des écoles.

**Puis-je planter de l'aubépine ?**

Il est possible de faire une demande de dérogation auprès des services de l'État. **Le Parc se charge de réaliser toutes les démarches administratives pour l'exploitant.** Le dossier doit être déposé 4 mois avant la plantation.

**Habitants de l'Avesnois, vous souhaitez planter des arbres, des arbustes et des légumes caractéristiques de l'Avesnois, l'opération **Plantons le décor** vous permet de passer des commandes !**  
Commandes en ligne sur le site [www.plantonsledecor.fr](http://www.plantonsledecor.fr)

**Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez le Parc naturel régional de l'Avesnois**  
Monsieur MARACHE 03 27 77 52 63 [stephane.marache@parc-naturel-avesnois.com](mailto:stephane.marache@parc-naturel-avesnois.com)  
Monsieur TRANNOY 03 27 84 65 91 [jeremy.trannoy@parc-naturel-avesnois.com](mailto:jeremy.trannoy@parc-naturel-avesnois.com)

# Déchetteries

## Horaires d'hiver et d'été

à compter du  
**02 janvier**  
2018

### → Les horaires d'hiver

Du 2 novembre au 31 mars (fermetures les jours fériés)

BAVAY et LE QUESNOY	MATIN	APRES-MIDI	LANDRECIES	MATIN	APRES-MIDI	POIX DU NORD	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	9h00 11h45	13h30 16h45	Lundi	9h00 11h45	13h30 16h45	Lundi	9h00 11h45	13h30 16h45
Mardi	9h00 11h45	13h30 16h45	Mardi	Fermé	13h30 16h45	Mardi	9h00 11h45	13h30 16h45
Mercredi	9h00 11h45	13h30 16h45	Mercredi	9h00 11h45	13h30 16h45	Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	9h00 11h45	13h30 16h45	Jeudi	Fermé	Fermé	Jeudi	9h00 11h45	13h30 16h45
Vendredi	9h00 11h45	13h30 16h45	Vendredi	9h00 11h45	13h30 16h45	Vendredi	9h00 11h45	13h30 16h45
Samedi	9h00 11h45	13h30 16h45	Samedi	9h00 11h45	13h30 16h45	Samedi	9h00 11h45	13h30 16h45
Dimanche	Fermé		Dimanche	Fermé		Dimanche	Fermé	

### → Les horaires d'été

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre (fermetures les jours fériés)

BAVAY et LE QUESNOY	MATIN	APRES-MIDI	LANDRECIES	MATIN	APRES-MIDI	POIX DU NORD	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	9h00 11h45	14h00 17h45	Lundi	9h00 11h45	14h00 17h45	Lundi	9h00 11h45	14h00 17h45
Mardi	9h00 11h45	14h00 17h45	Mardi	Fermé	14h00 17h45	Mardi	9h00 11h45	14h00 17h45
Mercredi	9h00 11h45	14h00 17h45	Mercredi	9h00 11h45	14h00 17h45	Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	9h00 11h45	14h00 17h45	Jeudi	Fermé	Fermé	Jeudi	9h00 11h45	14h00 17h45
Vendredi	9h00 11h45	13h00 17h45	Vendredi	9h00 11h45	13h00 17h45	Vendredi	9h00 11h45	13h00 17h45
Samedi	9h00 11h45	13h00 17h45	Samedi	9h00 11h45	13h00 17h45	Samedi	9h00 11h45	13h00 17h45
Dimanche	Fermé		Dimanche	Fermé		Dimanche	Fermé	

## UN CONCERT TRES APPRECIÉ



### Dimanche 7 novembre

A l'initiative de Maggy MONIER, la nouvelle présidente du Comité d'Animation Culturelle, l'harmonie municipale de Bousies a donné un concert dans l'église du village.

Tous les auditeurs furent ravis de cette prestation. Un bouquet fut remis par la Présidente au chef d'orchestre et le Maire remercia les musiciens et le public puis un vin d'honneur fut offert.





## 14 juillet à Forest

La commune, malgré la pandémie, a souhaité organiser les **jeux de plein air** pour les petits et les plus grands.

Forest est l'une des rares communes à encore organiser ces jeux.



# Mardi 6 juillet : retraite de Dominique CATILLON

\*\*\*\*\*

## Extraits du discours de M. le Maire

Ce qui apparaît en premier lieu c'est ta rigueur, ta disponibilité, ton sens du travail bien fait, et par-dessous tout ta fidélité, jamais démentie pendant toutes ces années.

Pour ceux qui te connaissent moins, je me permets d'ajouter ta gentillesse, ton sens du travail en équipe et ton honnêteté.



Ces 25 années auront été une très grande chance pour la commune, et pour moi, pour une multitude de raisons :

La première c'est qu'en tant que Forésien pure souche, tu connais parfaitement la commune et ses habitants.

Ensuite tes connaissances techniques, ta passion pour l'électricité auront permis à la collectivité de réaliser en interne de nombreuses tâches que d'autres communes sous-traitent.

Ta disponibilité sans faille ; une tempête, c'est un arbre sur la chaussée, une ligne électrique à terre à sécuriser, une fuite sur le réseau d'eau à réparer d'urgence, souvent le week-end, le soir ou pendant les vacances : tu as toujours répondu présent. Un coup de fil à ton domicile et tu étais sur place dans le quart d'heure.

Tu pouvais refaire un mur, poser des « placos », tapisser, repeindre une salle, refaire l'électricité, changer une fenêtre, prendre des photos pour le bulletin municipal, servir les jours de réception, distribuer les documents à la population et aussi « courir » après les voleurs.

Tu pouvais aussi, à partir d'une ancienne maison délabrée que le maire avait eu la folie d'acquérir, la refaire à neuf.



### **Une nouvelle vie va commencer.**

Je ne doute pas qu'elle soit encore très active, tu n'es pas du genre à rester sur ton canapé devant la télévision ... peut-être y aura-t-il des exceptions les jours de matchs de football. Tu as une grande maison et surtout un grand jardin à entretenir et des arbres fruitiers à soigner.

Cette nouvelle vie te permettra de profiter pleinement de tes plaisirs, par des parties de pêche, et évidemment ta grande passion pour le jardinage et l'amour des beaux légumes.



Cette nouvelle vie sera pour toi l'occasion de passer de bons moments avec ta famille et surtout avec tes petits-enfants.

Merci encore pour tout ce que tu as fait. Dominique, au nom de toute l'équipe municipale, je te souhaite une longue et heureuse retraite bien méritée.

Je vous remercie toutes et tous, Membres du Conseil Municipal, anciens Conseillers, adhérents au Comité d'Animation, Mme Catillon, toute ta famille et tous les Forésiens présents aujourd'hui malgré la crise sanitaire.

La commune est ravie de t'offrir ce petit cadeau qui te permettra de mémoriser les meilleurs moments passés avec les tiens ainsi que tes futurs exploits piscicoles.



# 11 Novembre à Forest



## Extraits du discours du Maire devant le monument aux morts français

Le 11 novembre 1918, à 11 heures, au son des clairons et des cloches des églises, sur la ligne de front et dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors.

L'armistice signé dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne, quelques heures auparavant, scellait la victoire si chèrement acquise de la France et de ses alliés sur l'Empire allemand, tombé deux jours plus tôt.

Cette Première Guerre mondiale, qui devait être « la der des ders », la mémoire collective l'a retenue sous le nom de Grande Guerre, non pas pour en célébrer le souvenir, mais parce que son ampleur inédite, la violence extrême de ses combats, la puissance dévastatrice employée et le nombre de morts, de blessés, d'invalides et de « gueules cassées » qu'elle provoqua, ont marqué à jamais notre conscience nationale.

Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Deux ans après la fin de cette tragédie, la Nation a souhaité rendre hommage à tous ceux qui souffrirent. Pour que le pays tout entier n'oublie jamais le sacrifice de ses enfants, le corps d'un soldat français non identifié, appelé « *petit soldat glorieux et anonyme* », choisi au hasard parmi les Poilus morts pour la France, fut placé dans une chapelle ardente, dressée dans l'Arc de Triomphe, le 11 novembre 1920.

Ce corps fut inhumé sous la Dalle Sacrée le 28 janvier 1921. Et depuis le 11 novembre 1923, sans interruption, la Flamme du souvenir brille à ses côtés, ravivée chaque soir.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « fête de la Victoire et de la paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants.

Depuis, la commémoration du 11 novembre est l'occasion de se recueillir et de rendre un vibrant hommage aux morts de 14-18 et plus tard à ceux de 39-45. Pendant l'occupation, elle devint un symbole porteur des valeurs de la Résistance.

Vive la République et vive la France !

## Remise des dictionnaires aux futurs collégiens



### Mardi 6 juillet

Comme de coutume, en cette fin d'année scolaire, les élèves de CM2, futurs collégiens, ont reçu un dictionnaire.

Chacun d'eux s'est exprimé sur sa future scolarité et son avenir.

Le Maire les a félicités, a souhaité de bonnes vacances à tous et remercié les personnes présentes.

*De gauche à droite :*

LOPEZ Miguel, MOREAU Quentin, DOLPHIN Anaël et MALLARME Charlotte.





**FRANCE SERVICE -  
LE CAMION BLEU DE L'AVESNOIS**  
Information et aides aux démarches en ligne

\*\*\*\*\*

- Santé, famille, retraite, emploi.
  - Papier d'identité, permis de conduire, carte grise.
  - Déclaration de revenus, appropriation de prélèvement à la source.
  - Difficultés juridiques.
  - Accueil et orientation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- Accompagnement personnalisé aux allocataires du RSA.

**Horaires**

Lundi au jeudi : 9h30/12h30 - 13h30/16h

Vendredi : 9h/13h

**Pour tout contact**

Tel : 03 59 73 18 20 [avesnois.franceservices@lenord.fr](mailto:avesnois.franceservices@lenord.fr)

*Le Camion Bleu est accessible aux personnes à mobilité réduite*

2 <sup>e</sup> Lundi	Pont-sur-Sambre	3 <sup>e</sup> Lundi	Wargnies le Gd
2 <sup>e</sup> Mardi	Cartignies	3 <sup>e</sup> Mardi	Gommegnies
2 <sup>e</sup> Mercredi	Prisches	3 <sup>e</sup> Mercredi	Poix du Nord
2 <sup>e</sup> Jeudi	Maroilles	3 <sup>e</sup> Jeudi	La Longueville
2 <sup>e</sup> Vendredi	Bousies	3 <sup>e</sup> Vendredi	Bavay

\*\*\*\*\*

**PERMANENCES A LANDRECIES**

23 rue Jules Ferry (entrée rue Verte)

Tél. 03 27 77 09 90

[fslandrecies@cc-paysdemormal.fr](mailto:fslandrecies@cc-paysdemormal.fr)

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france>

Lundi : 13h/17h

Mardi au Jeudi : 8h/12h30 - 13h30/17h

Vendredi : 8h/12h30 - 13h30/16h

\*\*\*\*\*

**TARIFS DIVERS**

Location de tables	3 €
Location de chaises	0.50 €
Droit de place : déballage	8 €
Photocopie	0.15 €
Location salle des fêtes : vin d'honneur uniquement	50 €
Repas cantine « maternelle »	3.00 €
Repas cantine « primaire »	3.20 €
Repas cantine « adulte »	3.45 €
Concessions cimetière : 2 personnes (3 m2 environ)	80 €
Concession cimetière : 4 personnes (5 m2 environ)	130 €
Tarif au columbarium	600 € pour une durée de 50 ans (case de deux urnes).

## Etat Civil 2021

### Décès :

LEBOUCQ Josiane	68 ans	le 03/01/2021
MINCHEZ LENGRAND Jacqueline	91 ans	le 22/01/2021
LAVENNE Nicolas	33 ans	le 03/04/2021
ETHUIN René	88 ans	le 03/04/2021
GROCHLA MASSON Marie-José	67 ans	le 06/04/2021
OBLÉD Jean-Paul	73 ans	le 26/04/2021
DEPREZ LE GUESCLOU Félicie	90 ans	le 09/05/2021
BAILLON Marcel	90 ans	le 13/08/2021
CUVELIER Gilberte	72 ans	le 20/09/2021
DOUCHEZ Daniel	76 ans	le 01/10/2021

### Naissances :

CANIOT Thyago	le 16/03/2021
FLEURY Timéo	le 26/03/2021
BLAIN Zoé	le 09/04/2021
LALLEMAND Logan	le 30/05/2021
RUMIGNY Baptiste	le 06/08/2021
MERIAUX Lucie	le 23/09/2021

### Mariage :

CAMPOS Florian et TAVERNE Faustine	le 04/09/2021
------------------------------------	---------------

### PACS :

BODECHON Alex et DEMARET Delphine	le 07/05/2021
DEFONTAINE Aurélien et LEGRAND Aurore	le 27/10/2021



CAMPOS Florian  
et TAVERNE Faustine  
le 04/09/2021



BODECHON Alex  
et DEMARET Delphine  
le 07/05/2021



DEFONTAINE Aurélien  
et LEGRAND Aurore  
le 27/10/2021



## Conseils Municipaux de Forest (2)



**1995-2001** : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - KLUR Didier - WANECQUE Jean-Michel - AZAMBRE Monique - OBLED Benoit - RAVERDY René - DUBOIS Denis - LEDIEU André - LEDIEU Thérèse - MARIN Jean-Maurice - LEGRAND René - MOREAU Martine - MERCIER Jocelyne



Forest - Conseil Municipal  
2001 - 2008

**2001-2008** : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - KLUR Didier - DUBOIS Denis - AZAMBRE Monique - OBLED Benoit - RAVERDY René - LEDIEU André - LEDIEU Thérèse - MOREAU Martine - MERCIER Jocelyne - BROXER Georges - VINCENT Marie-Louise - DUREUIL Patrick

**Colis de fin d'année** : personnes de plus de 65 ans et employés communaux. En raison des mesures sanitaires actuelles, la distribution des colis ne se fera pas au domicile.

Les bénéficiaires ou une personne de leur choix viendront récupérer le colis traditionnel **en mairie le 17 décembre** dès 10 heures.

En cas d'impossibilité, une livraison à domicile pourra se faire. Prévenez-nous.



Depuis le 1er juin, **Jérémy KLUR** a succédé à **Dominique CATILLON** en tant qu'agent technique territorial.

Jérémy est né le 05/09/1988 à Saint-Saulve.

Il a été scolarisé en maternelle puis en primaire à l'école de Bousies et a fréquenté le collège de Poix du Nord.

Il a obtenu son CAP de menuisier à Formatech à Solesmes.

Jérémy a reçu plusieurs formations : électricien, plombier, plaquiste, espaces verts.

**Emplois précédents :**

- 5 ans à l'entreprise Leroux de Landrecies,
- 2 ans à la déchèterie de Landrecies,
- 2 ans à la commune de Bousies,
- 4 ans en « contrat aidé » à la commune de Forest,
- 1 an aux Meubles Naveau d'Englefontaine,
- 1 an à l'entreprise de bâtiment Petit à Solesmes,
- 6 mois à l'entreprise Ducarne,

Il a également effectué plusieurs contrats en intérim.

Nous souhaitons à Jérémy beaucoup de satisfaction et de réussite dans ses nouvelles fonctions.

## L'accueil « tous publics »

La Communauté de **Communes du Pays de Mormal** a mis en place des permanences dites « **tous publics** » sur rendez-vous.

Ces permanences sont accessibles à tous publics (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en difficulté financière).

Vous pouvez présenter tous types de demandes (dossier CAF, problèmes financiers, dossier de surendettement, factures impayées, dossier retraite, dossier CPAM, etc..).

Les référentes s'efforceront de répondre au mieux à votre problématique ou de vous orienter vers la personne, l'association ou le service compétent en vous aidant à les contacter et à prendre rendez-vous dans les meilleurs délais possibles.

**LE QUESNOY**- 18 rue Chevray

**Téléphone : 03.27.09.04.60**

[n.fronty@cc-paysdemormal.fr](mailto:n.fronty@cc-paysdemormal.fr)

[a.lebigot@cc-paysdemormal.fr](mailto:a.lebigot@cc-paysdemormal.fr)

*Le présent Bulletin Municipal a été tiré à 270 exemplaires.  
Il a été écrit et mis en page par le Maire.  
Les photos ont été prises par Dominique Catillon et Jérémy Klur.  
L'assemblage a été réalisé en mairie par Hélène Seret.  
I.P.N.S.*